

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

(suivant le programme INRS et programme CNAMTS 07/2022)

Objectif : le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixes en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la sécurité et santé au travail

Public : l'ensemble du personnel

Pré-requis et condition de participation : aucun

Durée pédagogique : 14h de face à face pédagogique (hors temps de pause) - 7h pour le MAC

Nombre de participants : de 4 à 8 personnes. En dessous de 4, la formation n'est plus possible. Au delà de 8 personnes, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être doublée (2 sessions ouvertes dans l'outil de gestion) et 2 formateurs sont nécessaires.

Contenu de la formation :

Domaine de compétences 1

- > **C1** Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- > **C2** Protéger de façon adaptée
- > **C3** Examiner la victime
- > **C4** Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- > **C5** Secourir la victime de manière appropriée

Domaine de compétences 2

- > **C6** Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- > **C7** Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- > **C8** Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Validation : Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

